



N'est pas GRENELLE qui veut...

mercredi 17 mars 2021, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

NON AUX LOIS LIBERTICIDES !

Le gouvernement développe un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause nos libertés fondamentales. Il profite de l'état d'urgence sanitaire qui confie à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels pour faire passer des lois et promulguer des textes portant atteinte à nos libertés et droits sociaux. Face aux licenciements, à la croissance des inégalités, à l'explosion de la pauvreté, au démantèlement des services publics, le gouvernement se dote des moyens de surveiller et réprimer la contestation et les luttes sociales.

Alors que des milliers de citoyens ont manifesté dans la rue leur opposition à la loi sécurité globale, que les contre-pouvoirs institutionnels comme la CNCDH et le Défenseur des Droits se prononcent contre, que l'ONU rappelle la France à l'ordre quant aux atteintes aux droits humains qui instaurent cette loi, le gouvernement persiste dans l'offensive sécuritaire ! Le 2 décembre sont passés des décrets élargissant les possibilités de fichage avec la collecte d'informations sur les « opinions » politiques, des « convictions » philosophiques, religieuses, une « appartenance » syndicale, les « habitudes de vie », notion particulièrement floue, ou encore l'activité sur les réseaux sociaux. Les décrets prévoient que les données collectées incluent notamment les photographies de la personne concernée.

Le gouvernement avait déjà publié, le 17 septembre, un nouveau schéma national de maintien de l'ordre (SNMCO) entraînant l'utilisation des LRD 40, des grenades de désencerclement et la technique de la masse. Parmi les mesures du schéma, lors des manifestations, la mise en place d'une accélération « après des autorités » pour les journalistes « titulaires d'une carte de presse » citée contre un tri parmi les journalistes qui couvrent les manifestations. Pire encore, les journalistes commettraient un délit en cas de non-déposition après des sommations. Faut-il rappeler que sans présence de journalistes lors des manifestations, les violences policières seraient restées invisibles aux

yeux de la société ? La loi de sécurité globale instaure le transfert de compétences régionales aux policiers municipaux et aux agences de sécurité privée (à côté d'un usage des forces de police pour des intérêts privés) ; l'équipement en vidéo surveillance généralisé, y com-



pris avec des caméras sur les drones ; l'enregistrement des images en simultané et leur traitement automatisé pour reconnaissance faciale en temps réel des manifestants. Ce couplage « vidéosurveillance/reconnaissance faciale » entraîne une capacité de surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant plus de place au respect du droit à la vie privée. Cela ne peut avoir qu'un effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation.

La loi sécurité globale c'est aussi l'interdiction de diffusion des images de visage des forces de l'ordre dans l'exercice de leur fonction. Attaque frontale du droit de presse comme du droit au contrôle citoyen des agissements des forces de police qui aggraverait le sentiment d'impunité des policiers violents avec le risque de multiplier

les violences commises illégalement contre des manifestants. Ce tournant sécuritaire et autoritaire est inacceptable et remet en cause nos libertés fondamentales (liberté d'expression, d'information, de manifester). Avec la loi confortant les principes républicains



solapatoires), il est le pendant de la politique néolibérale du gouvernement et des lois qui restreignent les droits des organisations syndicales et des salarié·es à se défendre dans les entreprises, les établissements et les services comme les Lois Travail, les ordonnances Macron, la Loi de Transformation de la Fonction publique.



05

Le 17 mars 2021

À l'issue des séances de « concertation », les différents ateliers du Grenelle ont émis des propositions qui sont désormais sur la table du ministre Blanquer. La CGT Educ'action a participé aux premières réunions des différents ateliers puis a choisi d'arrêter sa participation en notant que l'organisation des discussions et le choix des animateur·trices et des interlocuteur·trices ne permettaient ni une écoute des participant·es, ni de porter réellement les revendications des personnels. Sans surprise, les propositions correspondent assez précisément aux discours et écrits du ministre et à l'idéologie portée par lui... Tout était écrit d'avance !

On y retrouve pêle-mêle la revalorisation au mérite, le recrutement des personnels enseignants localement par les personnels de direction et le renforcement de l'autonomie des établissements, l'instauration d'une autorité hiérarchique de la direction d'école ou une explosion des statuts et obligations réglementaires de service. Si ces dernières propositions sont conservées par le ministre, on assistera à la liquidation du statut de fonctionnaires, la fin des grilles d'avancement des carrières et la gestion collective des personnels. On basculera irrémédiablement vers des carrières individualisées et « valorisées au mérite ». On restera dans la précarité pour de nombreux personnels, les AESH, AED par exemple.

Ce « Grenelle » vise en fait à modifier en profondeur le métier des enseignant·es en contrepartie d'une hypothétique revalorisation salariale pluriannuelle. Si les participant·es au groupe qui traite de la

rémunération sont favorables à une revalorisation salariale durable de tous les personnels enseignants sans condition préalable, le montant n'est absolument pas noté. La question de la perte cumulée du pouvoir d'achat n'est pas abordée. La revalorisation salariale est censée s'appliquer à l'ensemble des enseignant·es mais elle sera liée à un devoir d'astreinte au remplacement, dépendra de formations suivies hors temps scolaire. Les primes pourront varier en fonction des lieux et la rémunération pourra varier selon « le mérite ». à ce jour, 70 % des personnels de l'Éducation nationale n'auront aucune revalorisation, pire les inégalités femmes hommes seront confortées voire accentuées.

Les synthèses des ateliers reformulent aussi des propositions portées de longue date par le ministre comme celle d'un statut de directeur·trices d'école qui leur confère une autorité directe sur les enseignant·es, ou celui du renforcement du rôle des chef·fes d'établissements qui vise à donner une grande autonomie aux collèges et lycées.

Ces derniers mois ont montré l'importance de l'école et les manques criants de personnels et d'équipements mais aussi l'importance des équipes éducatives constituées par les collectifs de travailleurs et de travailleuses qui œuvrent au quotidien à répondre aux besoins des élèves en lien avec leurs familles. Mais le ministre refuse d'entendre la revendication d'un plan d'urgence pour l'éducation, il traite les personnels et leurs représentant·es avec mépris, allant même jusqu'à annoncer à la veille d'une journée de mobilisation nationale que 200 millions du budget de 2020 n'ont pas été utilisés ! Il poursuit son entreprise idéologique d'un système éducatif dédié au mérite, à la mise en concurrence, au tri social à l'opposé de notre projet CGT d'une école accessible à toutes et tous, garantissant l'accès à la connaissance et à l'émancipation.